



D9-00088  
492252

Eco So His

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 9

Session : 2013

Épreuve de : Économie, sociologie et histoire HEC Paris

**Consignes**

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

## Performances économiques et justice sociale

ARISTOTE ( Ethique à Nicomaque, vers - 350) distinguait une « justice redistributive » qui est proportionnelle au mérite et une « justice commutative » qui vise la stricte égalité. Si l'on ne parle pas de performances économiques en Grèce Antique, définies comme l'amélioration des résultats des actions des agents économiques (...individus, entreprises, Etat), l'application de cette typologie trouve sa place dans l'ère contemporaine. J. RAWLS ( Théorie de la justice sociale, 1971) en s'appuyant sur cette définition, définit la justice sociale comme une situation dans laquelle les revenus des plus défavorisés sont maximisés tout en satisfaisant un critère de PARETO - optimalité. La justice commutative aristotélicienne renvoie, à posteriori, à l'intervention de l'Etat (Etat providence) dans l'activité économique par une redistribution horizontale, à même d'améliorer la santé des travailleurs, leur motivation et donc leurs performances économiques. La justice redistributive, que RAWLS reprendra, correspond au fait de récompenser les efforts fournis par un individu pour améliorer les performances économiques. Son application contemporaine recouvre de multiples réalités. Redistribuer les richesses permet à la fois de contribuer à la productivité et à la motivation des agents

économiques mais peut être contre-productif pour leurs performances par exemple par une désincitation au travail. Ainsi si la justice sociale semble de prime abord être un facteur essentiel de performances économiques, elle peut être un « vocable vide de contenu et de sens » (HAYEK, Droit, liberté et législation, 1973) et rend alors la réponse peu évidente.

Alors, peut-on concilier performances économiques et justice sociale ?

Si la justice sociale semble être favorable aux performances des agents économiques (I), une redistribution des richesses peut avoir un effet négatif sur les performances économiques (II). Ainsi, l'enjeu est de trouver une justice sociale favorable aux performances économiques (III).

\*

\*

\*

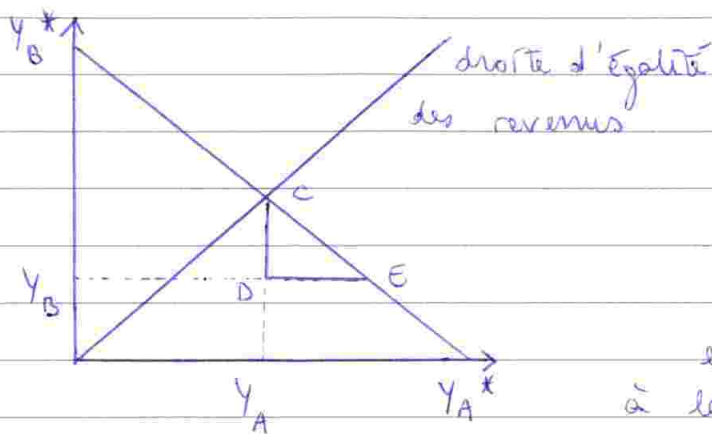
la justice sociale semble être favorable aux performances économiques des agents. En effet, on peut concilier justice sociale et performances économiques (A). De plus, la redistribution vers les bas revenus serait la plus favorable aux performances de ces agents (B)

la justice sociale, par une redistribution verticale des richesses semble favoriser les performances des agents. RAWLS (ibid) affirme que l'on peut concilier une redistribution équitable et juste et le libéralisme. La « justice redistributive » que RAWLS définit vise à améliorer la répartition des richesses des agents et ainsi favoriser les performances économiques, par l'augmentation de leur



motivation et de leur productivité. La seconde justice, la « justice allocative » vise la stricte égalité, c'est-à-dire que chaque individu doit être en mesure de pouvoir répondre à ses besoins. Ce faisant, l'amélioration de leur santé permet une productivité nécessaire à leurs performances économiques. La conciliation entre performances économiques et justice sociale est illustrée à travers le graphique de PHELPS - RAWLS.

### Graphique de PHELPS - RAWLS



En effet, on remarque que le revenu global ( $y_A^* + y_B^*$  pour un ménage, le PIB pour une nation) des agents A et B est supérieur à celui effectué dans une économie en autarcie ( $y_A + y_B$ ) grâce à la division du travail. Le triangle (CDE) représente alors la démocratie. On remarque

alors que les agents économiques (A et B) doivent arbitrer entre les situations

D et E lors qu'il y a « voile d'ignorance », c'est-à-dire que 'ils ne peuvent pas savoir si s'ils seront favorisés par les décisions des pouvoirs publics.

Les situations sur le segment

DE sont certes plus efficaces en termes de production mais bien plus inégalitaires pour B. Dès lors, on comprend que concilier justice sociale et performances économiques est possible et même souhaitable.

En effet, la redistribution des richesses est d'autant plus contributive aux performances économiques si l'on considère l'amélioration de la motivation des bas revenus. A. C. PIGOU (The economics of welfare, 1920) montre qu'il faut redistribuer les richesses vers les bas revenus puisque le sentiment de bien-être supplémentaire des bas revenus est supérieur au sentiment de déutilité perçue chez les contributeurs. Cette redistribution est toutefois intéressante en termes de

performances économiques si 'il n'existe pas de "rèseau percé" (notion qu'O.K. UN développera en 1975) c'est-à-dire si la redistribution n'entraînera pas une baisse de l'investissement des hauts revenus. Dès lors, l'augmentation de la motivation des travailleurs a un effet porteur sur les performances économiques par l'augmentation de leur productivité et du profit de l'entreprise. La redistribution des richesses est d'autant plus importante si l'on considère, à l'image de J.-M. KEYNES (Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, 1936) que la propension marginale à consommer est élevée à mesure que le revenu est faible. Ainsi redistribuer permet d'augmenter la demande et ainsi favorise les performances des entreprises et la croissance. Historiquement, on remarque que l'établissement de minima sociaux pendant les Trente Glorieuses (terminologie de J. FOURASTIÉ) a porté ses fruits. L'établissement de la loi sur la Sécurité sociale (1946) et du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG, 1950) a été favorable à la productivité du travail en France sur la période 1945-1973. Les gains de productivité étaient alors de 5% pour la France (2,5% pour les États-Unis). L'établissement de ces minima a permis un gain de pouvoir d'achat des ménages donc de soutenir la demande nationale et de favoriser les performances. Ainsi, dans une logique de justice sociale, la redistribution des revenus et des prestations fournies aux revenus les plus bas est nécessaire aux performances économiques des agents et d'une nation.

Toutefois, la justice sociale peut être contre-productive pour la croissance et les performances économiques nationales. En effet, elle peut être un frein à la croissance via la redistribution des richesses (A) et son application dans la sphère réelle peut être difficile et peu profitable (B)



Code épreuve : 268

Nombre de pages : 9

Session : 2019

Épreuve de : Économie, sociologie et histoire HEC Paris

## Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

La justice sociale, en pesant sur les richesses des économies et sur la société dans son ensemble peut être un frein à la croissance. T. MALTHUS dans son Essai sur le principe de population (1798) estime qu'il faut désavouer publiquement le droit des pauvres à être entretenus aux frais de la société ». En effet, entretenir les pauvres par des aides et prestations n'est pas compatible avec l'augmentation des réserves de nourriture, qui augmente de manière arithmétique. Dès lors, il faut faire un choix entre justice sociale et performances économiques, voie suivie de l'économie par exemple l'abrogation des Poor Laws qui fournissent des aides aux plus démunis. Dans une vision libertarienne, le terme de justice sociale n'existe pas. F. HAYEK (Le mirage de la justice sociale, 1971) considère même que croire en ce « mirage » est dangereux pour les performances de l'économie. Les dépenses étatiques liées à la recherche d'une stricte égalité sont inutiles. De plus, une redistribution verticale des richesses peut gêner un effet de « ruissellement » (thèse héritée d'A. SMITH, Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, 1776) de l'investissement des hauts revenus dans l'activité. Ainsi, R. REAGAN met en place l'Economic Recovery Tax Act (1981) aux États-Unis sur les taux marginaux d'imposition supérieurs. Entre 1981 et 1986, ce taux passe de 70 % à 28 %. Dans une logique libérale similaire, M. THATCHER au Royaume-Uni rationalise les dépenses de santé à partir de 1979.

En outre, les réformes THATCHER (1983-1985) ont vu la concurrence du domaine médical au secteur privé. Ainsi, la justice sociale, par l'intervention étatique peut être perçue comme un frein à la croissance économique. Il s'agit donc de redonner pleinement une place aux forces du marché pour favoriser les performances économiques.

L'application d'une justice sociale peut également être difficile et peu profitable, tant à la population qu'aux performances productives. En effet, K. ARROW (utilitariste) reprend le « paradoxe de CONDORCET » pour démontrer une impossibilité entre les différents optimums de PARETO, situation dans laquelle on ne peut améliorer la situation d'un agent économique sans détériorer celle d'un autre. Ainsi, le développement d'une justice sociale, équitable à tous semble difficile. De plus, lorsqu'elle est établie, elle peut être contre-productive, en témoigne l'expérience du socialisme en URSS. Au sens strict de la définition de justice sociale, c'est-à-dire une maximisation du revenu des plus défavorisés, la « réussite » de l'URSS fut ambivalente. Il y eut certes une redistribution des richesses avec la collectivisation des terres par STALINE et la mise en place d'un régime communiste mais le sentiment d'inégalité était paradoxalement encore présent. De plus, cette « économie de pénurie » (expression de l'économiste hongrois KORNAI) ne peut être considérée comme modèle de performances économiques. L'inefficacité allocative a été accentuée également par l'inefficacité de l'organe directif (Gosplan). Ainsi si la volonté d'une justice sociale existe, l'application économique jusqu'à son paroxysme peut être néfaste et contre-productive aux performances d'une économie.



Dès lors, l'enjeu est de trouver une justice sociale capable de favoriser les performances économiques des agents. Cet enjeu passe alors par une justice sociale favorisée par la démocratie (A) et une fiscalité dite « juste » (B).

A l'image de l'échec de l'URSS, la conciliation entre une justice sociale efficace et des performances économiques réelles semble possible par le développement de la démocratie. A. SEN (Poverty and Famines, 1981) explique que la démocratie est consubstantielle au développement. Le développement économique, mesuré par les performances économiques de croissance notamment, est permis par l'instauration d'un régime démocratique. En effet, l'affirmation de libertés individuelles, de droits de votes pour plusieurs partis et des mesures sociales permettrait l'établissement d'une véritable justice sociale. SEN prend l'exemple du « Grand Bond en avant » (1954-1956) de l'Inde. L'échec économique et social qu'il représente aurait pu être évité par la mise en place d'une démocratie. L'Etat doit de plus prendre en compte les inégales « capacités » des individus (L'idée de justice, 2010). Pour SEN, les individus sont dotés de « capacités » inégales à transformer leur « avoir » en « pouvoir » et ainsi faire des choix dans sa vie. Dès lors, l'Etat doit intervenir et fournir des aides appropriées à ses citoyens afin de favoriser leurs performances économiques. Ainsi, une justice sociale, en termes d'équité, permet de développer au mieux les performances des individus grâce à l'instauration d'une démocratie.

Mais encore, une justice sociale véritable doit passer par une fiscalité dite « juste ». La règle de RAMSEY (1927) définit la fiscalité optimale comme celle d'un prélèvement sur les hauts revenus maximum tant qu'il n'y a pas désincitation à l'investissement et un taux maximal sur les biens dont l'élasticité au prix est faible voire nulle. Dans cette logique, E. SAEZ, T. PIKETTY et C. LANDAIS dans Pour une révolution fiscale (2011) montrent que la fiscalité française est économiquement inefficace

et socialement injuste. En effet, le « top 1% » est celui qui paie le moins de charges avec un taux inférieur à 20% et peut profiter de l'optimisation fiscale. De plus, la classe moyenne supérieure est celle qui contribue le plus avec des taux avoisinant les 50/60%. Ainsi, ils préconisent un impôt universel, comptant le revenu du travail et du patrimoine ainsi qu'une aide financière par enfant pour chaque ménage. Cette fiscalité permettrait alors de concilier justice sociale et performances économiques des agents par l'augmentation de leur motivation. Mais encore, les travaux de SAEZ montrent qu'une fiscalité optimale doit passer également par des allocations progressives pour inciter les chômeurs à retrouver un emploi. Dans cette logique, le changement du Revenu Minimum Interprofessionnel (RMI) en Revenu de Solidarité Active (RSA, 2009) illustre cette progressivité et l'incitation à l'emploi, bien que les performances économiques peuvent être à relativiser. Ainsi la justice sociale doit être assise sur une logique de redistribution mais également d'incitation pour favoriser les performances économiques.

\*

\*

\*

La justice sociale, de par l'amélioration des conditions de vie des individus, contribue aux performances économiques d'une entreprise, d'un Etat par l'augmentation de leur motivation et de leur productivité. Cette logique répond également à un ordre moral et éthique de l'Etat. Toutefois, une redistribution des richesses peut être véritablement difficile à mettre en place et peu profitable. La justice sociale peut même être néfaste pour les performances économiques d'un Etat. Ainsi, l'enjeu est de trouver une fiscalité propice à une justice sociale et de bonnes performances économiques ; ou bien de ...



Code épreuve : 268

Nombre de pages : 9

Session : 2019

Épreuve de : ESH HEC Paris

**Consignes**

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

prendre exemple sur le modèle danois. En effet, mêlant justice sociale avec la flexisécurité et performances économiques avec un plein-emploi assuré, ce modèle parvient à concilier les deux notions. Toutefois, pour accepter une redistribution favorable aux performances, l'état d'esprit de la population passe par un cinisme assuré.

**NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE**



